

# Honoraires de transaction

## PRESTATIONS PROPOSÉES

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### VENTE

Appartement, maison, local commercial, terrain, fonds de commerce  
Autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur  
d'achèvement, garage).....

Modalités A la charge de  
(%, forfait, tranches)

Prix de vente Jusqu'à 31 000.00 €	13 % TTC
Prix de vente compris entre 31 001.00 € à 70 000.00 €	11 % TTC
Prix de vente supérieur à 70 001.00 (charge selon mandat, voir en agence)	10 % TTC

### LOCATION

Vacation taux horaire, pendant les heures ouvrables : 40.00 € TTC

Vacation taux horaire, hors des heures ouvrables : 80.00 € TTC

**Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)<sup>2</sup>**

. négociation.....  
. état des lieux : 3.00 € /m<sup>2</sup> pour chacune des parties.....  
. rédaction de bail : 8.00 € / m<sup>2</sup> pour chacune des parties .....

**Locaux meublés et de droit commun**

. négociation.....  
. état des lieux : 3.00 € /m<sup>2</sup> pour chacune des parties .....

**Locaux commerciaux**

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

**Locaux professionnels**

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail.....

**Biens ruraux**

. négociation.....  
. état des lieux.....  
. rédaction de bail .....

**Terrains**.....

**Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...)**.....

Selon décret ALUR  
du 15/09/14

Limité à 7,5 % TTC du loyer  
annuel à charge du locataire  
Limité à 7,5 % TTC du loyer  
annuel à charge du bailleur

15 % HT

100 % locataire

15 % HT

100 % locataire

**CABINET HOULLON 7 Place Caritey 88120 VAGNEY**

Titulaire de la carte n° 88 165, délivrée par la préfecture des Vosges le 27 février 2015  
portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce »  
garanti(e) par GALLIAN, sous le n° 47373 S  
pour un montant de 200 000,00 €  
titulaire du compte séquestre prévu par la loi de 2 janvier 1970 n° 06534132060163  
ouvert auprès de la BPLC



Avec le cube, c'est carré.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

Honoraires au ..... 01 / 04 / 2017

TVA au taux en vigueur à 19,60 % incluse /<sup>2</sup> Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.